

VILLE DE MEUNG-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de membres représentés : 2
 Nombre de membres excusés non représentés : 0
 Nombre de membres absents : 0
 Date de la convocation : 2 juin 2023

Vote pour : 29 (dont 2 pouvoirs)
 Vote contre : 0
 Abstentions : 0

Délibération n°2023-056 : Fixation des tarifs du local jeunes.

Présents : Mme Martin, Mme Caro, Mme Perol, M. Simonnet, Mme Roussel, M. Rabier, Mme Beaupuis, M. Panefieu, M. Ollivier, Mme Mauclerc, M. Thomas, M. Moreau, M. Langer, M. Guinard, Mme Courtemanche, Mme Delarue, M. Dalmat, Mme Villette, M. Vacher, Mme Monaco, Mme Delorme, Mme Le Berre, Mme Guevaer, Mme Bazin, M. Camus, M. Breyse, M. Sireuil.

Secrétaire de séance : M. Camus

Absents excusés représentés :

M. Migeon avait donné pouvoir à Mme Martin
 M. Despérelle avait donné pouvoir à Mme Beaupuis

Il est demandé à l'Assemblée de fixer les tarifs du local jeunes, à compter du 1^{er} septembre 2023, comme suit :

	Tarifs adoptés
Adhésion Annuelle	16,00 €
Tarif journalier pack sport et activité	13,00 €
Soirée repas	Tarif Evènement (sortie, soirée) 10,50 €
1 sortie	Tarif Evènement Plus 26,00 €
Tarif séjour	36,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe les tarifs du local jeunes tels que décrits ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2023,
- donne délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les formalités, les démarches et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance.

Pour copie conforme,
 Le Maire,



Pauline MARTIN



Le Secrétaire de séance,



Georges CAMUS